



Diclofenac: La mort plane sur les vautours ...

Avec l'arrivée en Europe du diclofénac®, c'est la disparition annoncée des vautours. Anti-inflammatoire à usage vétérinaire, le diclofénac® est responsable de la quasi disparition des populations de vautours en Asie, où il est interdit depuis 2006. La LPO, particulièrement inquiète de sa mise sur le marché en Espagne et en Italie, lance un cri d'alarme et demande des mesures en France et en Europe.

Des effets secondaires dramatiques

Le déclin des populations de vautours en Inde au cours de la période 1992-2007 a varié entre 95 % et 99,9 %, selon les espèces concernées. Suite à cette disparition massive précipitant plusieurs espèces au bord de l'extinction, la commercialisation du diclofénac® dans cette région du monde a été interdite.

Rappelons que cet anti-inflammatoire à usage vétérinaire utilisé pour traiter les bovins, provoque la mort chez les vautours par insuffisance rénale aiguë. Un vautour ayant absorbé de la viande traitée au diclofénac® selon les prescriptions d'usage, meurt en 2 jours d'agonie !

Les effets indésirables du diclofénac® sont d'ailleurs bien connus en médecine humaine pour leurs effets secondaires cardio-vasculaires à tel point que des scientifiques ont demandé son interdiction en 2013.

La LPO lance l'alerte !

De toute évidence, l'usage du diclofénac® aura un impact catastrophique sur l'ensemble des populations européennes de ces rapaces nécrophages.

L'Espagne qui a autorisé la mise sur le marché du diclofénac® accueille la majeure partie des populations de vautours européens (90 % des effectifs de vautours fauves européens, 97 % de vautours moines, 85 % de vautours percnoptères et 67 % de gypaètes barbus).

La LPO a alerté le gouvernement français sur les risques liés aux autorisations de mise sur le marché du diclofénac® en Europe. Elle a également attiré l'attention de l'Agence Nationale de sécurité du Médicament et des produits de santé pour l'interpeller sur les risques liés à une autorisation de mise sur le marché du diclofénac® en France. BirdLife International, dont la LPO est le représentant français et la Fondation pour la conservation des Vautours (VCF) ont envoyé à l'Union européenne une demande officielle visant à interdire ce médicament vétérinaire.

Il est inacceptable que l'Europe, qui a déjà consacré plusieurs millions d'euros à la sauvegarde des vautours européens, maintienne le diclofénac® qui conduit à anéantir les rapaces en question.

Le diclofénac® doit être interdit !

Il existe d'ailleurs un médicament de substitution non toxique pour les vautours : le Méloxicom.

Informations complémentaires

Signez la pétition européenne: <https://www.change.org/petitions/european-union-diclofenac-the-vulture-killing-drug-is-now-available-on-eu-market#share>

Contacts presse

Pascal Orabi

LPO Mission rapaces
06 58 62 40 94

Michel Terrasse

Administrateur LPO
06 73 41 03 16

Carine Brémond

Attachée de presse
06 34 12 50 69